

# ENVIRONNEMENT & SANTÉ

## CHIFFRES CLÉS DU TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

LES ENGAGEMENTS DES TRANSPORTEURS ROUTIERS IMPLIQUÉS DANS LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

**Synthèse des chiffres clés issus des rapports du CITEPA, du Ministère de la Transition écologique et du CNR. Les émissions s'apprécient de manière relative d'un secteur à un autre au regard de nombreux facteurs : activité, kilomètres parcourus...**

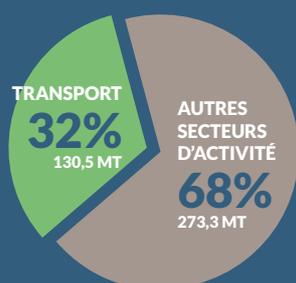
### UNE PROFESSION MOBILISÉE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Depuis plusieurs années les transporteurs investissent en faveur de la décarbonation : renouvellement des flottes par des véhicules dotés de moteurs plus performants et plus sobres et achat de camions à énergies alternatives (Électrique, GNV/BioGNV, B100, HVO...). Ainsi, les émissions de CO<sub>2</sub> équivalents générées par les camions ont baissé de -3,81% depuis 2011 (de 31,5 Mt à 30,3 Mt)<sup>2</sup> alors que sur la même période le parc de poids lourds est passé de 587 706 véhicules à 616 886 (+4,97%)<sup>3</sup>.

### PART DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub> ÉQUIVALENT DU SECTEUR DES TRANSPORTS DANS LE TOTAL DES ÉMISSIONS NATIONALES EN 2022

En 2022, le secteur du transport (tous modes confondus) représente 32% des émissions nationales de CO<sub>2</sub> équivalent.

Total national hors UTCATF : 403,8 mt CO<sub>2</sub>E

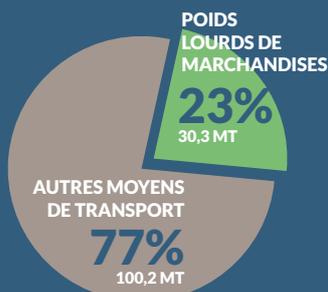


### PART DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub> ÉQUIVALENT DES POIDS LOURDS DE MARCHANDISES DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS EN 2022

Les poids lourds de marchandises représentent moins d'un quart (23%) des émissions de CO<sub>2</sub> équivalent du secteur des transports.

À titre comparatif, les véhicules des particuliers représentent plus de la moitié (52%) des émissions de CO<sub>2</sub> équivalent du secteur des transports en 2022.

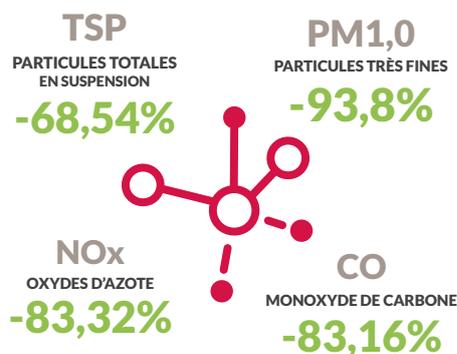
Total secteur des transports : 130,5 Mt CO<sub>2</sub>E



### UNE PROFESSION MOBILISÉE SUR LES ENJEUX DE QUALITÉ DE L'AIR ET DE SANTÉ PUBLIQUE

Depuis plus de 30 ans (1990), la profession fait la chasse aux émissions de polluants atmosphériques grâce à l'investissement dans des camions plus modernes et moins polluants répondant aux normes européennes d'émissions les plus restrictives.

- Les Particules Totales en Suspension (TSP) générées par les camions ont diminué de -68,54% depuis 1990. Elles représentent 0,7% du total des émissions nationales en 2022<sup>2</sup>.
- Les émissions de PM 1.0 (particules très fines plus dangereuses pour la santé) des camions ont diminué de -93,8% depuis 1990. Elles représentent 0,6% du total des émissions nationales en 2022<sup>2</sup>. En comparaison, le secteur des bâtiments résidentiels et tertiaires émet 14 fois plus de PM 1.0 que le secteur des transports.
- Les émissions d'Oxydes d'azote (NOx) générées par les camions ont diminué de -83,32% depuis 1990<sup>2</sup>.
- Les émissions de Monoxyde de carbone (CO) générées par les camions ont diminué de -83,16% depuis 1990<sup>2</sup>.



1 - Ministère de la Transition écologique et solidaire  
Chiffres clés des transports – édition 2023

2 - CITEPA – rapport Secten édition 2023

3 - SDES, Rsvro, données provisoires

Données sur le parc de véhicules en circulation au 1<sup>er</sup> janvier 2023



## DES PROFESSIONNELS ENGAGÉS

Le secteur du Transport Routier de Marchandises est un acteur clé de la transition énergétique. Les transporteurs en sont pleinement conscients et sont engagés depuis de nombreuses années à travers différentes démarches de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques avec :

■ **L'écoconduite** : depuis 2000, la consommation de carburant en L / 100 km a baissé de - 15,4%<sup>4</sup>. L'écoconduite est aujourd'hui largement pratiquée par les transporteurs et fait partie des programmes de formation initiale et continue des conducteurs routiers.



■ **Le renouvellement des flottes de véhicules** : la réglementation évolue et les normes européennes sont de plus en plus contraignantes. Les transporteurs se mobilisent en faisant des investissements importants dans le renouvellement de leur flotte. En 2022, 99,8 % du parc exploité sur le Transport Routier de Marchandises longue distance est aux normes européennes d'émissions les plus restrictives (Euro V et VI et EEV)<sup>4</sup>.



4 - Enquête CNR longue distance 2022

■ **L'engagement volontaire dans des programmes de certificats d'économies d'énergie (CEE)** :

■ Le programme d'Engagements Volontaires pour l'Environnement (EVE) des acteurs de la chaîne logistique et du transport de voyageurs qui compte plus de 3 200 entreprises engagées depuis la création des différents dispositifs et qui permet d'économiser chaque année 3 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>.



■ Le programme Report modal et verdissement des flottes de transport massifié (REMOVE) qui vise notamment à accompagner la démarche de report modal du transport routier de marchandises vers les modes massifiés (fluvial, ferroviaire et cabotage maritime).



**FÉDÉRATION  
NATIONALE  
DES TRANSPORTS  
ROUTIERS**

Immeuble Le Cardinet  
8 rue Bernard Buffet  
75017 Paris  
T. 01 44 29 04 29

[www.fntr.fr](http://www.fntr.fr)

[in](#) [@](#) [f](#) [v](#) [x](#) @FNTR



**FNTR**